

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'aimerais soulever la question de privilège. Quand j'ai interrompu le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault), j'ai déclaré, tout à fait à tort, que le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) et celui de London-Est (M. Turner) étaient présents au cours de la rédaction du rapport du comité. Je constate maintenant qu'ils n'y étaient pas et je m'excuse auprès des deux députés d'avoir dit qu'ils y étaient. Cependant, je signale que six des 11 membres réguliers du parti libéral étaient présents.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre ou à son adjoint quels sont les travaux de la Chambre pour demain, afin que nous en soyons tous informés.

L'hon. M. Macdonald: Les trois projets de loi agricoles que nous étions censés discuter aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

[Français]

MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

AIR CANADA—L'EMBAUCHAGE D'EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

M. Roland Godin (Porineuf): Monsieur l'Orateur, lors de la période consacrée aux questions orales, je demandais hier à l'honorable ministre des Transports (M. Hellyer) si la société Air Canada lui avait fait part de son intention d'embaucher 150 employés à temps partiel dans les aéroports de Montréal, de Toronto et de Vancouver?

En effet, monsieur l'Orateur, Air Canada caresse le projet d'embaucher prochainement, à temps partiel, 50 employés à Montréal, 60 à Toronto, 40 à Vancouver. Ce projet d'une société de la Couronne me laisse un peu perplexe.

Après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1968, qui a été présenté au Parlement et préparé par des vérificateurs avertis, je me pose la question suivante: Comment une société aussi importante peut-elle songer à établir une politique qui est actuellement mise en application par les petits vendeurs de patates frites et de crème glacée?

Comment se fait-il qu'une société dont les services sont très en demande, qui a dû

[M. Peddle.]

accroître considérablement le nombre de ses envolées, qui a payé, en droits d'utilisation des aéroports du gouvernement fédéral, une somme d'environ 12 millions de dollars en 1968,—soit une augmentation de 24 p. 100 comparativement à 1967—et dont les revenus d'exploitation, pour la même période, se sont élevés à \$387,628,000—soit une augmentation de 12 p. 100 par rapport à 1967—songe à embaucher des employés à temps partiel?

Monsieur l'Orateur, j'ai toujours attaché la plus haute importance aux services d'Air Canada, car elle exige une excellente formation de son personnel, qui ne peut se permettre aucune erreur. Étant donné que la formation d'un bon représentant d'Air Canada exige un stage de trois ans, à raison de huit heures par jour, la Société peut-elle se permettre d'assurer un service douteux en ayant recours à des représentants qui ne seront compétents que dans cinq ou six ans? A-t-elle le droit d'exposer le public à tous les inconvénients qu'entraîne la présence d'un employé qui ne s'intéresse pas à son travail et qui cherchera probablement un emploi permanent ailleurs?

Comme dans les petits commerces où l'on retrouve des employés à temps partiel, à la société Air Canada, les responsabilités sont toujours laissées aux employés permanents. Air Canada songerait-elle à créer, au sein de son organisme, des emplois faciles à l'intention des employés à temps partiel?

Étant donné que des enquêtes menées par des gens sérieux ont prouvé que les travailleurs à temps partiel coûtent toujours plus cher, pourquoi alors inscrire les noms de 150 employés de ce genre sur la liste de paie? Ne serait-il pas plus économique d'embaucher 75 personnes à plein temps? La société a-t-elle songé aux problèmes psychologiques qu'entraînerait l'intégration des employés à temps partiel à l'effectif permanent? A-t-elle consulté ses 16,600 employés afin de connaître leurs vues sur ce point?

Lorsque la société a conclu des conventions collectives avec les syndicats qui négociaient au nom des différentes catégories de travailleurs, a-t-elle fait connaître ce projet?

Étant donné que les employés à temps partiel ne peuvent s'inscrire auprès des unions ou syndicats, est-ce qu'elle prévoit les possibilités de grèves et compte sur ces employés à temps partiel pour briser ces grèves? Ou, encore, est-ce qu'elle compte actuellement sur ces futurs employés pour briser la grève de la BOAC?

• (10.00 p.m.)

Monsieur l'Orateur, étant donné qu'au seul aéroport de Montréal, le nombre de vols est